

DÉCISION MUNICIPALE n° DC2026-018
Mise en place de cycle Savoir Rouler A Vélo dans les écoles

Le Maire de la commune de RIVES-EN-SEINE,

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°DL2026-018 du Conseil Municipal du 20 mars 2026 donnant délégation au Maire de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Considérant l'intérêt de développer l'apprentissage du vélo dans les écoles publiques communales afin que chaque enfant sortant de l'école élémentaire sache rouler à vélo,

Considérant la nécessité de confier cette prestation à un intervenant qualifié et agréé par la SDJES,

Considérant que le montant du contrat est inférieur à 60 000 euros HT ;

Considérant que les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'exercice considéré ;

DÉCIDE

Article 1^{er} : De signer le contrat avec :

L'association Véloce Club Rouen 76 dont le siège social est 17 rue Paul Bert – 76800 Saint Etienne du Rouvray

SIRET : 39434412100022

Pour l'intervention blocs 1 et 2 pour 2 classes de CE2 de l'école Jacques Prévert les 28 et 30 avril 2026 et l'intervention blocs 1, 2 et 3 pour la classe de CM1/CM2 de l'école de la Caillouville les 2 et 9 juin 2026

Pour un montant de 1295€.

Article 2 : Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. La présente décision pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 3 : La présente décision sera publiée conformément à la réglementation en vigueur et notifiée à l'entreprise concernée.

Article 4 : La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine-Maritime.

Fait à Rives-en-Seine, le 20 avril 2026

Le Maire,
Bastien CORITON

Publiée sur le site Internet
de la commune le RIVES-EN-SEINE

Le 28/04/2026.



Bastien Coriton